



PLAN DIRECTEUR DES PARCS EOLIENS DANS LE JURA BERNOIS

- Modification mineure 2023 -

Comment intégrer les documents 2023 (*classeur bleu*) dans le classeur blanc 2008-2012 ?

Notice explicative

Afin de réunir tous les documents concernant le Plan Directeur des Parcs Eoliens dans le Jura bernois dans un seul dossier (*classeur blanc reçu pour la version approuvée du PDPE 2008 et complété en 2012*), nous vous prions d'intégrer les éléments reçus dans le classeur bleu ci-joint en suivant les explications ci-dessous :

- 1) Remplacer la page de couverture du classeur blanc de 2008-2012 par la première feuille du classeur bleu de 2023 « modification mineure 2023 ».
- 2) Dans le classeur blanc 2008-2012, déplacer la partie o1 en tête de la partie o2 et remplacer les deux pages de titres :
 - o1 Synthèse → o2 a Synthèse
 - o2 Rapport explicatif → o2 b Rapport explicatif
- 3) En partie o1, positionner les éléments du classeur bleu et les transférer dans le classeur blanc de 2008-2012, soit :
 - o1a Rapport de Conformité (*RCo*)
 - o1 b Plan d'ensemble
 - o1 c Fiches de Coordination
- 4) Les parties o3, o4, o5 et o6 ne changent pas.
- 5) Les 3 études complémentaires au PDPE (*parties o7, o8, o9*) sont inchangées et peuvent être téléchargés en tout temps sur le site internet de Jb.B.
- 6) Les parties 10 (*dossier 2008*) et 11 (*dossier 2012*) restent inchangées.
- 7) Compléter, en partie 12, à la suite des documents existants :
 - PV AM Jb.B du 14.11.2019
 - décision d'approbation de l'OACOT du 12 juin 2020
 - extrait FO-BE de la décision d'approbation
 - décision DIJ du 26 octobre 2022
 - PV CD-Jb.B du 31 janvier 2023